

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
67170



### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

**Membres présents** : Mr SCHISSELE Stéphan – Mr GILLIG Thomas – Mme HASE Brigitte (**rejoint la séance au point 4**) – Mme MORIER Caroline – Mr ENDERLIN Lionel – Mr HERTZOG Frédéric – Mr. DEBEIRE François - Mr MAETZ Dominique (**rejoint la séance au point 3**) – Mme DELAMARE Céline – Mr RITLENG Nicolas.

**Membres absents excusés** : Mme BRUCKER Catherine.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2021.
3. Choix d'un organisme de financement.
4. Motion relative à la création d'un groupement hospitalier de territoire Nord Alsace.
5. Présentation des travaux de la commission voirie.
6. Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 - Organisation
7. Divers.

#### **1) Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal désigne par 8 voix Pour,  
M. Thomas GILLIG, secrétaire de la présente séance.**

## 2) Procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021.

Aucune observation n'étant formulée,  
**le Conseil Municipal décide par 8 voix Pour,  
d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.**

## 3) Choix d'un organisme de financement : (Arrivée de M. MAETZ à 20h15)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 avril 2021 le conseil municipal a voté le principe de souscrire à un prêt bancaire afin de financer le programme de travaux de rénovation des bâtiments communaux. Il s'agit maintenant de faire le choix d'un organisme bancaire pour engager ce prêt.

3 structures bancaires ont été consultées :

Banque	Date révision offre	Durée	Somme	Taux	Frais financiers	Frais dossier	Echéance trimestrielle
Crédit mutuel reg. Brumath	6/05/2021	10 ans	200 000 €	0,6%	6210 €	200	5155,25 €
Crédit Agricole	30/04/2021	10 ans	200 000 €	0,6%	6210 €	200	5155,25 €
Caisse d'épargne	30/04/2021	10 ans	200 000 €	0,6%	6210 €	200	5155,25 €

Les conditions proposées par les 3 organisme sont identiques, ces offres sont considérées comme des offres définitive par les organismes bancaires.

Le crédit agricole a été plus professionnel dans sa démarche commerciale. Cet organisme est le seul qui a accepté de nous rencontrer physiquement pour discuter des conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De contracter auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges un emprunt d'un montant de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 10 ans -

Taux d'intérêt fixe : 0,6%

Périodicité : trimestrielles

Echéances : constantes de 5155,25 €

Déblocage des fonds : dans le mois qui suit la signature du contrat

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE par 7 voix Pour  
et 2 abstentions**

- de contracter un emprunt de 200 000 € auprès de la banque Crédit Agricole Alsace Vosges aux conditions susmentionnées,

- ~~DONNE POUVOIR~~ au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

#### 4) Motion relative à la création d'un groupement hospitalier de territoire Nord Alsace. (Arrivée de Mme HASE à 20h24)

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été définis par la loi du 26 janvier 2016 de MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ; processus largement illustré, à l'époque, par l'absence d'association des élus locaux et des représentants des communautés médicales. Ces groupements constituent le cadre de coopération entre les établissements publics de santé d'un même territoire. On en compte aujourd'hui 136 sur l'ensemble du territoire national.

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle (BASM). Ce groupement, un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières, s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg - établissement « support » -, chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions d'appui : gestion commune des ressources humaines, achats groupés, investissements, systèmes d'information, formation...



GHT Basse Alsace-Sud Moselle



Pourtant, des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance :

- Une gouvernance lourde, dans un climat de confiance sensible entre ses membres ;
- Une vie institutionnelle très inégalement animée (le comité territorial des élus n'a été réuni qu'une seule fois en juillet 2017) ;

- Des fonctions mutualisées peu efficaces : entre lourdeurs et velléités centralisatrices sur le CHU. En effet, la complexité de la gestion administrative et le coût de fonctionnement de la fonction « achat mutualisé » sont préjudiciables à la réalisation d'économies réelles au sein d'un GHT qui compte 13 établissements hospitaliers étendus sur un si grand territoire. Des prestataires de proximité ont été écartés des processus de marchés publics du fait de leur incapacité à répondre à une massification aussi importante, mais aussi de leur difficulté à se déplacer sur une zone géographique aussi étendue ;
- Une implication forte et régulière des équipes médicales, soignantes et de direction, mais sans bénéfice réel pour les établissements de santé, ni pour la population ;
- Un projet médical partagé peu avancé, presque 5 ans après la validation des orientations en comité stratégique.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, les élus locaux ont impulsé et soutenu une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace, au motif que l'action territorialisée en matière de santé doit être construite à partir des réalités du terrain pour une prise en charge la plus efficace des parcours de soins de la population. Le Nord Alsace a fait la preuve de son caractère structurant en matière d'offre de soins hospitaliers et de santé publique. Son accessibilité, ses niveaux de spécialisation et de masse critique nécessaires à leur bon fonctionnement ont largement contribué à son positionnement régional.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen. La demande de création du GHT Nord Alsace s'appuie sur ce nouveau projet médical partagé et sur une convention constitutive qui ont été déposés fin juin 2019 auprès de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligencé un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020. La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collective, comme de cohérence territoriale.

Ce GHT Nord Alsace doit être le résultat d'une organisation rationnelle et ambitieuse du système de santé en Alsace du Nord. Rappelons que la crise sanitaire n'a fait que confirmer combien la gestion de proximité a son intérêt et que la coopération transfrontalière est évidente pour ce territoire.

Pour autant, cela fait deux ans que le projet de création du GHT Nord Alsace a été déposé et les démarches administratives s'enlisent. Les nombreuses interpellations et échanges de courriers adressés à la Direction générale de l'ARS Grand Est et au Ministère en faveur d'un nouveau découpage du périmètre du

GHT par la création du GHT Nord Alsace n'aboutissent pas, en dépit des rapports d'expertise favorables, du principe d'autorisation de création de nouveau GHT prévu réglementairement, et de la volonté commune des élus locaux et des parlementaires de l'Alsace du Nord. Par ailleurs, les Communautés Médicales des établissements de la coopération hospitalière Nord Alsace se sont exprimées dans un courrier du 17 février 2021, pour réaffirmer, avec force, leur total engagement et leur détermination à voir se créer un GHT Nord Alsace.

Dans ce contexte, les élus du Nord Alsace s'alarment des lourdeurs technocratiques et des freins bureaucratiques contre-productifs qui empêchent l'aboutissement du projet, et regrettent une position attentiste injustifiée de la part de l'ARS Grand Est. Ils attendent désormais une mise en œuvre réelle et rapide de la constitution du GHT Nord Alsace, avant que n'entre en vigueur la prochaine réglementation issue du Ségur de la santé qui rendra le GHT plus intégratif, encore moins agile et moins performant qu'aujourd'hui.

### PROPOSITION DE DECISION

Le Conseil municipal de Donnenheim,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la pertinence du projet de création d'un Groupement hospitalier de territoire spécifique au regard de l'offre de soins et du niveau de gradation des soins proposés aux habitants du Nord Alsace,

**CONSIDERANT** la masse critique du territoire de santé Nord Alsace, équivalente à d'autres GHT du Grand Est et au plan national,

**CONSIDERANT** la possibilité donnée par la loi de créer un GHT en déposant auprès de l'ARS un projet,

**CONSIDERANT** que le projet de création du GHT Nord Alsace est jugé « réfléchi et cohérent » par les rapporteurs de l'audit diligenté par l'ARS, par l'ensemble des communautés médicales et des organisations syndicales,

**CONSIDERANT** que les équipes des centres hospitaliers de la coopération hospitalière Nord Alsace sont prêtes à assumer les missions d'un établissement support,

**CONSIDERANT** les enjeux de coopération transfrontalière et la réalité des relations actuelles entre les équipements de santé de l'espace du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Eurodistrict PAMINA »,

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité de conserver sur ce territoire un maillage fort et autonome en termes d'offre de soins au profit de la population,

**CONSIDERANT** l'intégration facilitée des structures médico-sociales et la nécessaire coordination avec la médecine de ville,

**CONSIDERANT** enfin l'indispensable maintien d'une articulation avec le CHU de Strasbourg et l'établissement psychiatrique du territoire (EPSAN) pour lesquels

les porteurs du projet de GHT Nord Alsace se sont engagés par le biais d'une convention constitutive,

**AFFIRME** sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace.

**DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est de procéder, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle.

**DEMANDE** à l'ARS Grand Est de valider la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

La présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Bas-Rhin
- Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est
- Madame la Préfète du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Région Grand Est
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace
- Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la motion  
présentée par  
5 voix Pour, 5 abstentions**

**5) Présentation des travaux de la commission voirie :**

Monsieur le Maire présente les différents plans concernant les travaux prévus sur la RD758.

M. Hertzog Frédéric fait la remarque et questionne s'il est envisagé de passer sur des bordures hautes le long des trottoirs pour la sécurité des piétons ?

Monsieur le Maire répond que cette option n'est pas envisagée car la CAH ne dispose pas du budget pour remplacer l'intégralité des bordures. Les bordures les plus abimées seront remplacées et des aménagements complémentaires concernant la sécurité seront proposés.

M. Ritleng Nicolas demande s'il est envisagé d'enterrer les réseaux secs rue des Coteaux ? Monsieur le Maire répond que le projet présenté ce soir ne concerne pas cette rue et que des modifications des réseaux 'Rue du Coteau' n'étaient pas envisagées à court terme.

Monsieur le Maire explique que la commission voirie s'est réunie en date du lundi 17/05/2021 et souhaite suite à cette séance rendre compte des réflexions engagées :

Travaux RD758 – présentation du plan / avancement / délais :

M. le Maire présente le courrier type que le SDEA + CAH + COMMUNE vont envoyer aux riverains de la rue principale. Il présente également les plans projets eaux potables et assainissement.

De manière générale tous les branchements eau potable seront remis à neuf pour les propriétaires le long de la rue principale. Il y aura une pose de fosse à compteur en limite de propriété puis la mise à neuf du tronçon du compteur jusqu'à la maison.

Pour l'assainissement, un renforcement est prévu de l'entrée de la rue des cyprès vers la rue du village. L'ensemble des avaloirs de rue seront branchés sur le réseau eau pluviale présent sous la route principale mais peu utilisé pour le moment.

Une remise à neuf de l'éclairage public ainsi que des tableaux de distribution est prévue.

La file de pavés (2 rangs) le long des bordures sera remplacée par des caniveaux lisses.

Les questions suivantes ont été posées par la commission :

a) Le nouveau réseau semble démarrer bien après le panneau d'entrée du village côté WINGERSHEIM alors que la rénovation initiale était prévue par le département de panneau à panneau. Il y a lieu de rajouter le tronçon entre le panneau d'entrée et le point de départ du projet présenté sur le plan du SDEA. Les premières maisons de l'entrée du côté de WINGERSHEIM devront aussi être raccordée.

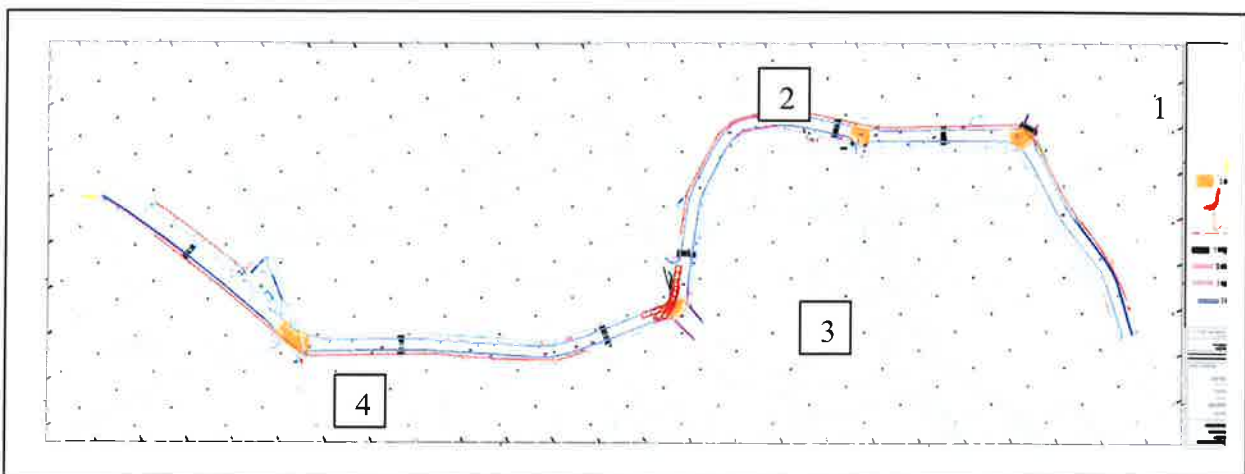
b) La maison située au 31 rue principale n'a pas de raccordement eau potable sur les plans s'agit-il d'un oubli ?

c) Sur le plan on ne voit pas clairement que les caniveaux lisses sont prévus sur les 2 côtés de la chaussée, est-ce bien le cas ?

d) Les bordures ont été modifiées à l'entrée de la rue des faisans. Attention à ce que les nouvelles bordures n'entrent pas en conflit avec l'entrée de la propriété au 27, rue des Faisans !!

e) Dans le virage à proximité de la rue des faisans il est prévu de la charge minérale en couleur. Voir avec la CAH s'il est possible de prévoir une ligne médiane à cet endroit car beaucoup de voitures coupent le virage et cela est dangereux.

La proposition de tirer une ligne médiane est à propager dans toutes les zones de virages dangereux dans la traversée. Elles sont au nombre de 4 :



f) A proximité de la maison au 19, rue Principale, le fait de changer les largeurs de trottoirs pose la question de la largeur de passage. Les membres de la commission ont un doute sur le passage possible d'un grand convoi à cet endroit. Il faut vérifier la chose.

g) Grilles de sol prévues rue principale, quel type ? Quel modèle ?

h) Candélabres prévus sur le projet quel type ? Quel modèle ?

i) M. RITLENG signale le mauvais état d'une bordure et une ornière conséquente à hauteur du jardin de ses parents en face de l'entrée de la propriété du 18, rue principale.

j) Au croisement rue principale et rue des cyprès nous avons évoqué avec la CAH la mise en œuvre d'un panneau clignotant pour rappeler la priorité à droite. Ce panneau ne figure pas sur les plans.

k) Plateau devant l'école -> il est à réparer, ne pas l'oublier dans ce projet !

l) Penser à la signalétique pour marquer l'arrivée aux abords d'une école.

m) Mme HASE signale que le bus qui prend les élèves allant au collège reste stationné de longs moments à l'arrêt devant la propriété au 14, rue principale ce qui crée une situation dangereuse en cas de dépassement. M le Maire fera un rappel à la compagnie (à priori STRIEBIG).

n) M. RITLENG propose qu'au moment des travaux une communication sur l'avancement au jour le jour soit mis à disposition des habitants. L'idée est bonne et sera soumise au responsable travaux au moment du lancement.

o) Traitement des zones d'enrobées en limite de propriété : Qui prend en charge la réparation si au moment de l'arrachage de l'ancien enrobé les pavés venaient à être déchaussés ? Riverains ou CAH ?

p) Entrée dans la rue des cyprès, l'enrobée sera-t-il refait totalement ou simplement une réfection partielle ?

q) Trottoir sur le côté droit le long de la RD à l'entrée côté BILWISHEIM : il sera mis en enrobés, l'eau coulera vers un puit perdu. M. RITLENG signale qu'à cet endroit il y a une chambre France TELECOM -> attention au moment des travaux.

#### **Piste de déplacement doux vers Wingersheim :**

M. le Maire présente un tracé de principe d'une piste de déplacement doux entre DONNENHEIM et WINGERSHEIM. Le projet a été présenté aux conseillers départementaux lors de leur passage à donnernheim (10/05/2021). Une étude de faisabilité doit être faite.

Un contact avec la municipalité de WINGERSHEIM est aussi souhaitable.

#### **Nom de rue lotissement Houblonnière :**

Il appartient à la municipalité de proposer un nom pour la nouvelle rue composant le lotissement en cours. Dans ce secteur nous disposons aujourd'hui essentiellement de noms d'oiseaux : rue des oies / rue des faisans. Nous pouvons pour la suite rester dans le même schéma ou proposer une autre alternative.



La commission voirie s'est prononcée pour le choix du nom officiel de la nouvelle rue composant le lotissement "la houblonnière". Le nom proposé est : "Rue du Houblon".

Après discussion et échange,

**Le Conseil Municipal DECIDE par 10 voix Pour,  
De baptiser la nouvelle rue "RUE DU HOUBLON".**

En ce qui concerne le régime de priorité en sortie de lotissement, après un débat entre membres de la commission il est convenu de proposer au conseil municipal de fonctionner sur le principe de la priorité à droite comme cela est le cas pour toutes les autres rues.

**6. Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 -  
Organisation**

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Il est rappelé que la préfecture nous demande à ce que les assesseurs présents pour ses 2 Week ends soient vaccinés ou disposent d'un test PCR négatif datant de moins de 48 h.

Monsieur le Maire explique que pour permettre de maintenir des distances de sécurité entre les personnes, cette double élection sera organisée à la salle polyvalente.

Monsieur le maire explique le cheminement imaginé pour les personnes souhaitant voter. Le tableau des assesseurs prévisionnels ainsi que les créneaux horaires sont proposés aux membres du conseil municipal.

**7. Divers.**

• **Achat d'un Vidéoprojecteur :**

Monsieur le maire explique que pour agrémenter les séances du conseil municipal, un projecteur a été acheté pour un montant TTC de 1228,80 €.

• **Remise à niveau du PC portable mairie :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le PC portable de la mairie a été remis à niveau : Remplacement du DD par un disque SSD. Pour davantage de sécurité, les données de la mairie sont à présents stockées sur le CLOUD et accessibles à partir de n'importe quel PC de la mairie.









• **Plantation 2021 :**

Monsieur le maire remercie les conseillers qui ont participé à l'action fleurissement samedi dernier et invite à une séquence de travail samedi prochain afin de terminer le rangement de l'atelier communal.

• **Absence de l'ouvrier communal :**

Madame Hase souligne que Jérôme est en congé semaine 17 et qu'il sera à nouveau présent à partir du lundi 7 juin.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h39.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE	
Monsieur Thomas GILLIG	
Madame Brigitte HASE	Arrive au point 4 
Madame Caroline MORIER	
Monsieur Lionel ENDERLIN	
Monsieur Frédéric HERTZOG	
Monsieur François DEBEIRE	
Madame Catherine BRUCKER	 Absente excusée
Monsieur Dominique MAETZ	Arrive au point 3 
Madame Céline DELAMARE	
Monsieur Nicolas RITLENG	